



CR de l'Assemblée Générale – 11 janvier 2018

L'Assemblée Générale de l'association Mil'Ecole se tient au café associatif de Falck (Moselle), « La Nef des fous ».

La réunion est ouverte à 19h05.

L'Assemblée clôture ses travaux à 20h45.

Membres présents : 27 personnes

M. AUER, Mme BERGOT, M.DELABY, Mme FONTAINE, M. GRAYO, M. et Mme HOCHARD, M. KINDO, Mme LEROY, M. MAHIEU, M. et Mme MATULIK, Mme PETIT, Mme PICHARD, M. et Mme PROST, M. RAMON, M. ROGER, M. SALMON, Mme SCHNEIDER, M. SIBILLE, M. SEURAT, Mme VERDE, Mme WETZSTEIN
+ trois élèves du projet XploraBurkina 2018 : Lola FONTANAROSA, Camille HANQUET et Léa MORETTI.

Membres représentés : 38 personnes

M. AUBURTIN, Mme BELORGEY, M. et Mme BOCHER, M. et Mme BUND, M. CAUDRON, Mme CHILINSKI, M. et Mme CLEMENT, M. et Mme DUPAYS, M. et Mme FEUGA, Mme GOETZELMANN, M. et Mme GUENSER, Mme HANEN, Mme HOREL, Mme LAHORGUE-ROGER, M. LETSCHER, M. LOSSON, M. MEVEL, M. et Mme MICHAUX, Mme MOLINET, M. PASSE, M. PENNERATH, Mme POUILLION, M. PEYTAVIN, Mme RAZPOTNIK, Mme RIOU, M. ROGER et sa fille, Mme RUHLMANN, Mme SAILLARD, M. et Mme SONREL

Partie 1 – Ordre du jour et décisions

Introduction :

- Mot d'accueil
- Bilan des adhésions 2017 : 297 membres (243 fin 2016)...Serge RAMON, vice-président suggère pour renouveler davantage encore les rangs de l'association que chaque membre s'engage à recruter au moins un membre sur l'année 2018.
- Bilan de la page Facebook de l'association : 510 personnes « aiment » la page

Point 1 : Approbation du CR de l'Ag du 28 janvier 2017.

- L'Assemblée générale adopte à l'unanimité des membres présents et représentés (65 voix), le compte-rendu de l'AG précédente (28 janvier 2017)

Point 2 : Rapport moral

- Edith PICHARD, présidente, et Eric ROGER, Trésorier, présentent le bilan des activités (rapport dit « moral ») de l'association au Burkina Faso et en France à l'aide de diaporamas
VOIR ANNEXE 1 (le bilan des activités 2017)

Point 3 : Rapports financiers

- Eric ROGER, Trésorier, présente les rapports financiers (journal des comptes et comptes de résultats) et répond aux questions posées par l'Assemblée
VOIR ANNEXE 2 (les documents financiers)

L'Assemblée générale vote à l'unanimité des membres présents et représentés (65 voix pour – 0 abstentions – 0 voix contre), les rapports moraux et financiers qui lui ont été présentés.

Point 4 : Projet de modification des statuts de l'Association

- M. RAMON, présente le projet de modification des statuts de l'Association et explique que ces propositions de modifications obéissent à trois logiques :
 - o La création d'une antenne messine de l'Association
 - o L'intégration d'actions envisagées dans le sud malien en relation avec les techniques de reverdissement du Sahel du réseau Terre Verte Burkina, mission qui est confiée à Martine FONTAINE au sein de l'Association
 - o La mise en conformité des statuts actuels avec une démarche de reconnaissance d'utilité publique
 - Une discussion s'ouvre sur ces modifications de statuts
 - **Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés (65 voix pour)**
 - Mission est donc donnée au Trésorier, M.Eric ROGER, d'engager une démarche de reconnaissance d'utilité publique auprès de la Préfecture de Moselle
- VOIR ANNEXE 3 (les nouveaux statuts)**

Point 5 : les cotisations annuelles

- Elles sont maintenues au niveau actuel : 20€ en individuel (5€ pour les jeunes et chômeurs), 30 € pour un couple, 50 € pour les personnes morales souhaitant adhérer à Mil'Ecole.

Point 6 : Le nouveau Bureau de l'Association

- Il est procédé à la nomination du nouveau bureau, procédure rendu nécessaire par la modification des statuts de l'association...Le nouveau Bureau est donc mis en place pour deux ans (2018 et 2019)
- VOIR ANNEXE 4 (la liste du nouveau bureau de Mil'Ecole)**

Point 7 : Budget prévisionnel 2018

- M. Eric ROGER, Trésorier, et M. Serge RAMON, présentent les grandes lignes du budget prévisionnel 2018 qui constituera la base de discussion avec nos partenaires locaux pendant la mission que Mil'Ecole effectuera en février 2018 au Burkina Faso
 - Une discussion s'engage sur ce programme d'actions
- VOIR ANNEXE 5 (le budget prévisionnel 2018)**

Point 8 : Metz métropole solidaire

- Serge RAMON, vice-président, présente l'initiative prise – en relation avec la création de l'antenne messine de l'association - de déposer un dossier dans le cadre de l'opération, « Metz métropole solidaire »
- VOIR ANNEXE 6 (la fiche de synthèse remise en Mairie de Metz)**

Partie 2 – Les annexes

ANNEXE 1 : Le bilan des activités 2017

ANNEXE 2 : Les bilans financiers de l'association Mil'Ecole

ANNEXE 3 : Les nouveaux statuts de l'Association Mil'Ecole

ANNEXE 4 : La liste nominative du nouveau Bureau de l'Association Mil'Ecole

ANNEXE 5 : Le budget prévisionnel 2018

ANNEXE 6 : Fiche de synthèse remise en Mairie de Metz

La Présidente



La Secrétaire



AG – Bilan activité 2017

ANNEXE 1

Site 1 : village de Ouoro	Site 2 : Ferme pilote de Goéma
Création et formation d'un comité de pilotage + intégration de deux nouveaux groupements féminins (6 GPTS féminins et 1 masculin) Formations agricoles : huiles de sésame et arachides, agriculture de conservation (compost, zai et demi-lunes, en collaboration avec APAD Sanguié) Acquisition de matériel (charrues + ânes) Transferts solidaire de poulets (mai) et de chèvres (oct.) avec reprise de formation et acquisition de matériel (enclos) Inauguration d'un moulin à grain villageois (prêt de 30% à rembourser sur 5 ans) Mise en place d'un stock alimentaire d'urgence pour la « soudure » 2018 (année agricole très déficitaire en 2017) Première phase du projet alphabétisation (formation des monitrices et du superviseur) Apport de cartes, de jeux éducatifs et de manuels scolaires au collège de Guirgo, voisin de Ouoro	Décès du chef centenaire de Goéma Création du périmètre bocager de Toeghin (partiellement mis en valeur sur l'hivernage 2017...20 des familles sur 26 et un des quatre champs alloués) Riziculture au pied de la digue du bulli (4 exploitants) Pistes plantées en arbres Dépôt de matériel au centre de santé de LEBDA
Site 3 : Ecole solidaire Paas Yam	Site 4 : village de Bologo
Parrainage des enfants au centre d'éveil Svetlana (60 parrains) + apport de petit matériel (crayons de couleurs) Chantier 2017 : la rotonde de la cour du centre + la cuisine et l'espace de restauration + point d'eau (lave-mains) Jardin pédagogique : projet Xplora2017 + des aménagements qui conduisent à l'alimentation d'un bassin d'arrosage...cultures céréalières et vivrières pendant l'hivernage par les PE Reprise de formation à cheval sur 2017 et 2018 (5 journées thématiques : compost, planches, traitements naturels, semences)	Dialogues multiples avec la population autour des questions posées par la mise en œuvre du programme de formation (reprise de formation sur la vie coopérative, reprise de formation sur l'agriculture de conservation) Formations élevage en cours (chèvres depuis fin 2016, et poulets courant 2017) Fonçage des puits d'un périmètre maraicher...recul de démarrage de l'activité en hivernage 2018 (en raison des très faibles pluies) Suivi AUE et CGPE (mise en place d'un système local de gestion de l'accès à l'eau) Distribution de matériel scolaire pour les écoles primaires et les classes de sixième + jeux pédagogiques (géographie) Projet de bibliothèque avec XploraBurkina 2018 : début du chantier en décembre 2017
EN France	
Repas solidaire (XploraBurkina 2017) + repas messins (souder l'antenne messine de l'association) Les collaborations avec l'ESCALE : concert solidaire du printemps, forum des solidarités de novembre, élaboration du projet XploraBurkina 2018, vide grenier du lac, village du Père Noël et ensachage, forum des associations de la municipalité (Creutzwald) Séjour de quatre techniciens des fermes pilotes du Réseau Terre Verte Burkina Participation à la réunion de l'association AEA de Peltre Interventions diverses : écoles Schweitzer et Houve (Creutzwald), Lycée Félix Mayer, Rotary de Strasbourg (Serge), Réseau CANOPE (Metz), Festival ALIMENTERRE (14 séances) Participation aux travaux du GESCOD (carte interactive/Edith, Bureau/Serge, groupe Burkina/Eric)	

Document 1, Journal des comptes bancaires pour l'année 2017

Document 1 : Journal des comptes

MIL'ECOLE	Bilan financier 31 dec. 2017		Frais	
Compte courant BPLC	9 337,87		564,02	15
Livret A association	74 883,66		113,6	
Compte sur livret association plus	25 233,10		65	
Livret solidaire association	81 123,80		25	
	190 578,43			
		Dépenses	Recettes	
Encompte CC			18 266,49	
Encompte Livret A			51 625,01	
Encompte asso +			4 177,50	
Encompte livret solidaire			153 582,98	
Adhésions			4 505	
Dons			16 242,88	
Don fléché Goema			10 000,00	
Don fléché OUORO			13 880,00	
Don fléché ed sexuelle			2 000,00	
Don fléché Mali			800,00	
Parrainages			7 120	
Parrainages cadeaux			1 645	
Parrainages Ziniare	279			
Collecte alpha Ouoro				
Dons XploraBurkina				
Ventes livres				
Ventes artisanat savons spiruline				
Intérêts bancaires			145540,75	336 119,18
				190 578,43

Document relu, vérifié et validé avant l'AG par Corinne KOENIG, membre de Mil'Ecole et déléguée à la vérification des comptes.

Fait à Falck, le 10 janvier 2017



Document 2 : Comptes de résultats 2014 à 2017

Recettes	2014	2015	2016	2017
Fonds de roulement		25 247,42	24 221,67	44 197,88
Manifestations (repas solidaire, collectes)	2 814,10	394,00	1 500,00	2 820
Ventes savons karité livres disques			460,00	587,5
Adhésions	1 260,00	1 835,00	3 887,14	4 505
Subvention BNP PARIBAS	1 000,00			1 500
Subvention Régie Creutzwald		300,00	300	300
Subvention AEA Peltre			3 500,00	2 000
Subvention Talents et partage SG			4 600,00	4 000
Subvention CD57		300,00		
Subvention CCpays naborien			300	
Subvention AERM – première tranche (avance)		12 600,00	6300	5 390
Subvention AERM - seconde tranche (solde)		5 400,00	2700	
Subvention HAGANIS			400	400
Subvention UEM				2 000
Subvention SIEVGO			400	600
Subvention GRAND EST - première tranche (avance)				4 000
Subvention GRAND EST - seconde tranche (solde)				
Subvention Canards zélés		200,00		
Subvention Lions Club Creutzwald		200,00		
Total recettes d'exploitation	5 074,10	21 229,00	24 347,14	28 102,50
Valorisation des placements	17,33	225,31	716,04	1 563,32
Ajustements bancaires		11,61		
Total produits financiers	17,33	236,92	716,04	1 563,32
Dons à destination générale	4 510,00	12 391,00	22 767,19	6 515
Dons ESCALE + Xplora Burkina	10 500,00	8 500,00	8 000,00	12 050
DON Club Burkin'action Lycée Chopin			740,81	
Participation missions (billets avions)	3 200,00	7 000,00	11 113	16 599
Dons fléchés :				
Terre Verte Goéma	10 000,00	10 000,00	30 000,00	49 904
Paas Yam (chantiers et parrainages)		10 960,00	13 600	18 492
Ouoro				13 880
Education sexuelle et fécondité				2 000
Mali				800
Total ressources exceptionnelles	28 210,00	48 851,00	86 221,42	120 240,00
Total des recettes	33 301,43	95 564,34	135 506,27	194 103,70
Dépenses	2014	2015	2016	2017
Actions BOLOGO	4 001,31	9 138,17	25 973,00	30 478
Actions OUORO	359,00	4 182,00	6 300,00	29 479
Actions GOEMA		34 500,00	30 000	49 904
Actions PAAS YAM		14 185,00	17 970,00	20 921
Frais divers engagés lors des missions (Burkina Faso)	281,00	2 921,50		
Frais de suivi des formations au Burkina Faso			1 416,00	
Organisation des manifestations	695,19			
Adhésion réseau Multicolor- GESCOD		25,00	25	25
Achat billets avion Mil'Ecole	2 676,00	6 176,00	9 257,62	12 796
Total dépenses d'exploitation	8 012,50	71 127,67	90 941,62	143 603,00
Charges financières				
frais bancaires gestion des comptes	41,51	75,00	65	65
frais virements internationaux		140,00	252,5	549,02
assurance association			49,27	113,6
Total charges financières	41,51	215,00	366,77	727,62
Dépenses exceptionnelles				
Total dépenses exceptionnelles	0,00	0,00	0	0
Total des dépenses	8 054,01	71 342,67	91 308,39	144 330,62
Excédent reversé en fonds de roulement	25 247,42	24 221,67	44 197,88	49 773,08

Document relu, vérifié et validé avant l'AG par Corinne KOENIG, membre de Mil'Ecole et déléguée à la vérification des comptes.

Fait à Falck, le 10 janvier 2017



Mil'Ecole**STATUTS****Mise à jour adoptée le 11 janvier 2018****ARTICLE PREMIER - NOM**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association ayant pour titre : Mil'Ecole
Elle a été inscrite au registre des associations du département de Moselle le 1^{er} septembre 2014.
La présente mise à jour des statuts a été adoptée par l'Assemblée générale tenue le 11 janvier 2018 à FALCK (57550)

ARTICLE 2 – BUTS et OBJECTIFS

Cette association a pour objet d'œuvrer à favoriser l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation de base et à la souveraineté alimentaire de populations rurales du Burkina Faso et du Mali dans le cadre de projets partagés et négociés avec nos partenaires africains.
L'association est strictement à but non lucratif. Tout bénéfice éventuel, de quelque origine que ce soit, sera réinvesti dans les actions ou les réserves de l'Association.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à CREUTZWALD (57150), au 9 rue de Sarreguemines.
Il pourra être transféré par simple décision d'une future assemblée générale.
Une antenne permanente est créée à Metz (57070), 12 rue des Trois Evêchés.

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de membres actifs, personnes physiques ou morales, à jour de leur cotisation.

ARTICLE 6 - ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut s'acquitter de sa cotisation annuelle et être en accord avec les buts et objectifs de l'association définis dans l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme :

- De 20 € à titre de cotisation individuelle
- De 30 € à titre de cotisation couple
- De 5 € à titre de cotisation pour les scolaires et étudiants et sans emploi
- De 50 € pour l'adhésion d'une personne morale

Le montant des cotisations est fixé chaque année par l'assemblée générale de l'association.

Tout membre à jour de ses cotisations possède un droit de vote lors des assemblées générales de l'association.

ARTICLE 8. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission;
- b) Le décès;
- c) La radiation prononcée par le comité pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le Bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 9. - AFFILIATION

La présente association est indépendante, mais se garde le droit d'adhérer à des réseaux associatifs, unions ou regroupements compatibles avec les buts et objectifs définis à l'article 2, sur proposition du Bureau et après validation en assemblée générale.

ARTICLE 10. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- 1° Le montant des cotisations;
- 2° Les subventions de l'Etat, des départements, des communes et d'autres organismes ou entreprises.
- 3° Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée générale se réunit chaque année à une date déterminée par le comité de direction (ou bureau).
Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du Bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) à l'approbation de l'assemblée.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour : mais chaque membre de l'association dispose de la possibilité de faire inscrire un point à l'ordre du jour en respectant un délai de 48 h avant la date de l'assemblée générale, et en informant le Président et/ou le secrétaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le nombre des pouvoirs dont chaque membre peut disposer lors d'une assemblée générale est limité à deux.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres du Bureau.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, sauf demande de vote secret par au moins 20% des personnes présentes à l'assemblée générale.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande d'un quart des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts pour modification des statuts ou dissolution de l'association.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont alors prises à la majorité des membres présents ou représentés.

ARTICLE 13 - BUREAU

L'association est gérée par un Bureau de 7 membres au minimum, élus pour trois ans par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

La composition du Bureau n'est pas figée et entre deux élections, il est possible d'associer d'autres personnes à sa composition, c'est alors l'assemblée générale suivante qui valide cet élargissement.

En cas de vacance, le Bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi désignés prennent fin à l'expiration le mandat des membres remplacés.

Le Bureau se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président, ou à la demande de deux de ses membres : les réunions du Bureau sont ouvertes à tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Bureau; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 14 – COMPOSITION DU BUREAU

Le Bureau est composé de :

- 1) Un(e) président(e);
- 2) Un(e) vice-président (e) ;
- 3) Un(e) secrétaire ;
- 4) Un(e) trésorier(e) ;
- 5 à 7) Trois membres assesseurs

Les fonctions de Président et de Trésorier ne sont pas cumulables.

Les membres du Bureau ont pour fonction :

- L'élaboration des rapports moraux et financiers de l'association
- La convocation des assemblées générales et l'élaboration de son ordre du jour
- La gestion de l'association qui doit veiller à être en accord avec ses buts et objectifs définis dans l'article 2
- La réalisation d'une lettre d'information destinée aux membres de l'association

ARTICLE 15 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Bureau sont bénévoles.

Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs.

Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, les remboursements éventuels des frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 16 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est établi par le Bureau, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 17 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. Dans cette éventualité, tout partage de l'actif entre les membres est exclu.

Article – 18 - LIBERALITES :

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétentes et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

« Fait à Falck, le 11 janvier 2018 »

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. D. Luf', written over a horizontal line.

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. W. L. B.', written over a horizontal line.



Extrait du PV de l'AG de l'association Mil'Ecole
Jeudi 11 janvier 2018 – la Nef des Fous, café associatif de Falck
LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DE MIL'ECOLE

Fonctions	Nom Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse personnelle	Profession	Nationalité	Signature
PRESIDENTE	PICHARD Edith	14/09/1948 PARIS (7è)	9 rue de Sarreguemines 57150 CREUTZWALD	Bibliothécaire retraitée	FR	
VICE-PRESIDENT	RAMON Serge	21/06/1940 MERVILLE (59)	12 rue des 3 Evêchés 57070 METZ	Ingénieur retraité	FR	
SECRETAIRE	WALKER Née JEANSON Bénédicte	06/08/1955 PONT-A-MOUSSON (54)	43 rue de la forge 57150 CREUTZWALD	Enseignante retraitée	FR	
TRESORIER	ROGER Eric	25/10/1955 REIMS (51)	9 rue de Sarreguemines 57150 CREUTZWALD	Enseignant retraité	FR	
ASSESEUR	LECHENE Née BECKER Sylvie	12/10/1978 METZ (57)	48 rue de Verdun 57280 SEMECOURT	Enseignante	FR	
ASSESEUR	SALMON Pascal	24/03/1966 BOUZONVILLE (57)	2 rue de Lorraine 57550 FALCK	Enseignant	FR	
ASSESEUR	SIBILLE Dominique	03/07/1961 BOUZONVILLE (57)	67 Parc du Tyrol 57500 SAINT AVOLD	Enseignant	FR	

AG – Budget prévisionnel

ANNEXE 5

Projets	Objet	Coût est.	Ressources	Origine	Montants
OUORO		7 905 €		AERM (2017)	2 410 €
GOEMA	Financement via Donation ROGER	40 000 €		AERM (2018)	2 905 €
PAAS YAM		34 330 €		Financements locaux	1 500 €
BOLOGO		13 710 €		Parrainages	8 000 €
AUTRES	Frais divers	11 000 €		Adhésions	4 000 €
	Total =	106 945 €		Dons	20 000 €
				Achat billets	10 000 €
				ESCALE+Xplora	10 000 €
				AEA Peltre	2 000 €
				donation ROGER	40 000 €
				Grand Est (2017)	1 000 €
				Grand est (2018)	
				Total =	101 815 €
				Prélèvement sur réserve	5 130 €

Site 1 : village de Ouoro

Tenue de différentes formations qui auraient du avoir lieu en fin d'année 2017 (et sont donc préfinancées) : formation vente et marketing, formation transformation karité (beurre et savons) + audit de plan triennal 2015/2017.

Tenue de diverses formations qui seront financées sur les retours de prêts (moulin villageois) et les produits de la vente du stock alimentaire d'urgence : remise à niveau des deux groupements nouveaux en termes de matériels agricoles et de lots de poulets et de chèvres, suivi des groupements dans la tenue de leurs cahiers de comptes et de gestion (Alphonse SAMA), formation TIIPALGA sur les foyers améliorés.

Définition avec DEZLY d'un plan de formations 2018 qui pourrait comprendre les initiatives suivantes : suivi techniques agriculture de conservation, création d'un champ d'essai en agriculture de conservation, organisation d'un suivi régulier sur les AGR (activités génératrices de revenus), Transfert solidaire de poulets (avec reprise de formation, dotation de matériel en co-financement et acquisition de nouveaux lots)

Première session d'alphabétisation (30 femmes)

Site 2 : Ferme pilote de Goéma

Financement du fonctionnement de la ferme pilote

Appui éventuel à la prolongation du bulli

Si les dossiers sont prêts, financement d'une première tranche d'un second périmètre bocager

Site 3 : Ecole solidaire de Paas Yam

Poursuite des parrainages sur le centre d'Eveil Svetlana

Phase 2 des formations pour le jardin pédagogique agroécologique

Amorce du projet « Ecole des mains »

Site 4 : Bologo

Les formations liées au périmètre maraicher sont positionnées sur l'hivernage 2018 et préfinancées

Construction d'une bibliothèque au collège de Bologo (projet XploraBurkina 2018)

Définition de formations à venir

Poursuite des dotations des écoles en matériel scolaire

Association Mil Ecole

Adresse Siège social : 9, rue de Sarreguemines 57150 Creutzwald

Antenne de Metz : 12, rue des Trois Evéchés 57070 Metz

Téléphone : Creutzwald 03 87 82 19 77 Metz 06 02 23 60 61

Mail : edith.pichard@milecole.org Site web : www.milecole.org

Date de création : déclaration au Tribunal de Metz le 01 septembre 2014

Pdte: Edith Pichard (Creutzwald) Vice Pdt: Serge Ramon (Metz) Trésorier : Eric Roger (Creutzwald)

Nombre de salariés : 0 Nombre de bénévoles : 7 (membres du Bureau de l'Association)

Nombre d'adhérents : 243 (au 31/12/2016) 297 (au 31/12/2017)

Budget de l'association : environ 90 k€ par an

Ressources & Financements :

Ressources Propres..... 40 k€

Financements non affectés..... 15 k€

Financements affectés..... 35 k€

Projet associatif

- 3 objectifs : Eau, Education formation, Reverdissement du Sahel
- 4 sites : Ouoro (formation paysanne), Bologo (eau, collège, agro écologie), Nioko (maternelle, formation professionnelle), Goèma (reverdissement du sahel)

Partenaires

Association lycéenne ESCALE, Région Grand Est, Agence de l'eau Rhin Meuse, Association Entraide et Amitié (Peltre), SIEGVO, Régie de Creutzwald

Lieux d'action

Burkina Faso / Banlieue de Ouagadougou (Nioko) et 3 localités de brousse (Ouoro, Bologo, Goèma)

Actions menées depuis 2014/2015

En 2015 :

Site	Eau assainissement	Education formation	Reverdissement Sahel
Bologo	Electrification solaire de 3 salles du collège + Latrines et inventaire eau potable 8000 €	Fournitures scolaires + audit agricole. 4 010€	
Ouoro		Audit agricole et piste d'accès. 5 305 €	
Nioko		Bâtiment école et parrainages. 5 200 €	
Goèma	Digue pour réservoir d'eau. 12 000 €		Soutien ferme pilote. 10 000€

En 2016 :

Site	Eau assainissement	Education formation	Reverdissement Sahel
Bologo	Organisation des usagers de l'eau + 8 forages réparés. 6 530 €	Fournitures scolaires + bat. 2 classes. Formation + mat. Agricole. 18 640 €	
Ouoro		Formation + mat. Agricole. 5 270 €	
Nioko		Bâtiment Ecole + forage + parrainages. 19 370 €	
Goèma	Digue pour réservoir d'eau. 12 500 €		Périmètre bocager et ferme pilote 30 000 €

En cours en 2017

Site	Eau assainissement	Education formation	Reverdissement Sahel
Bologo	Réparation 5 forages eau potable. 2560 €	Fournitures scolaires formation agricole 14 500 €	
Ouoro		Formation + mat. agricole, moulin villageois. 14 820 €	
Nioko		Jardin école, cantine, parrainages. 17 790 €	
Goèma			Périmètre bocager ¹ et ferme pilote 49 520 €

Projets en 2018 et au-delà

Site	Eau assainissement	Education formation	Reverdissement Sahel
Bologo	Gestion eau potable. ? Puits agricoles. ?	Bâtiment bibliothèque Collège. 10 000 €	
Ouoro		Alphabétisation 2 500 €, Formation agri. et gestion foyer bois. A évaluer	
Nioko		Finitions école et jardin, parrainages. 10 000 € Projet école des métiers. 90 000 € sur 5 ans	
Goèma			Ferme pilote 10 000€ Projet pér. bocager ² . 50 000 € sur 2 ans.